



Les mandatsés CFDT
au

CGOS

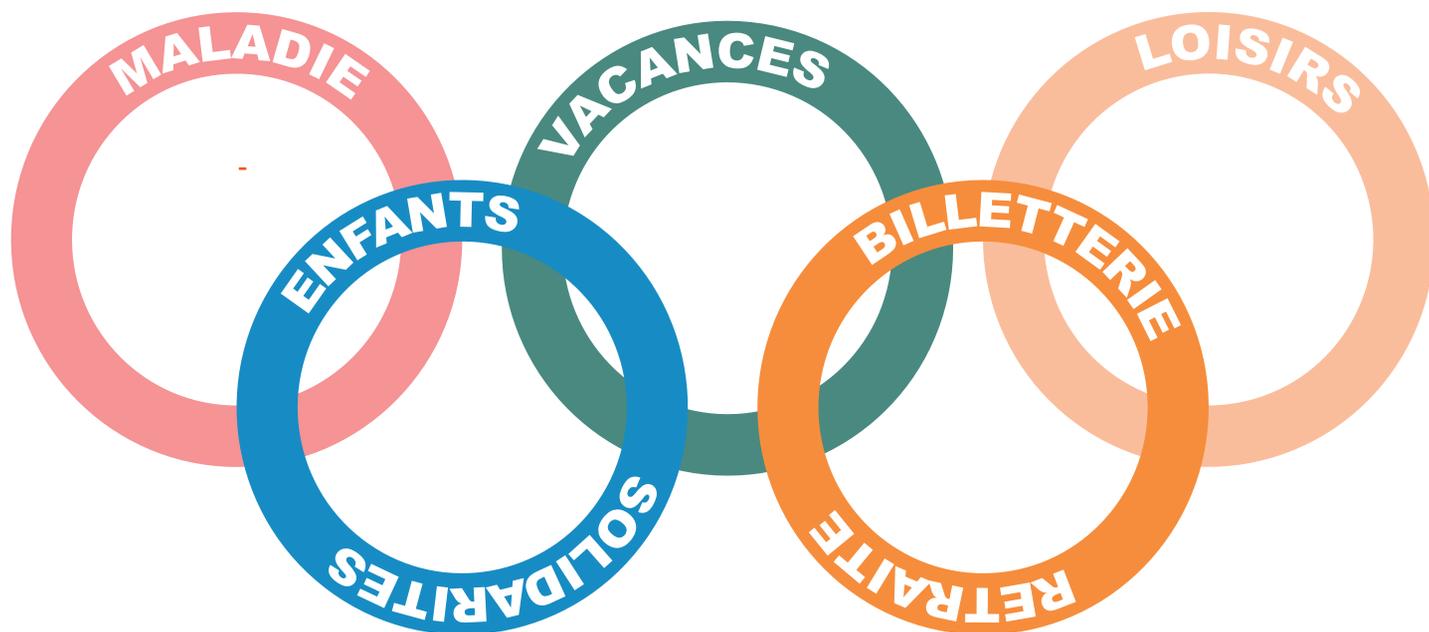
VOUS INFORMENT

Santé-Sociaux
PAYS DE LA LOIRE



PRESTATIONS CGOS 2024

La **CFDT** santé-sociaux vous présente ce livret régional actualisé qui répond à vos besoins : connaître vos droits CGOS en 2024 !



**Si les hospitaliers évoluent,
leur protection sociale
et
leur action sociale
doivent évoluer !**

Scannez
et découvrez !



Pour scanner, téléchargez l'app Unitag
gratuite sur unitag.io/app



SOMMAIRE

Espace Agent	p.1
Tranches de QF	p.1
Envoi CGOS	p.1
Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie	p.2-3
Vacances	p. 4
- Vacances Adultes et Famille	
- Chèques Vacances	
- Vacances Prix Mini et Réduit	
Loisirs	p.5
- Titres Culture	
- Prestation Sports, Loisirs et Culture	
Enfants.....	p.6-7
- Prestation Naissance et Adoption	
- Garde d'Enfants et Soutien Scolaire	
- Garde d'Enfants de 0 à 6 ans - CESU	
- Prestation Etudes, Education et Formation	
- Sports, Loisirs et Culture Enfants	
- Vacances Enfants et Adolescents	
- Prestation Enfants en Situation de Handicap	
Solidarité	p.8-9
- Aides Remboursables	
- Aides Non-Remboursables	
- Fonds Social Logement	
- Fonds Solidarité Familial	
- Prestation Décès	
- Renseignements Juridiques	
Avantages	p.10
- Avantages Conso	
- Billetterie	
Retraités.....	p.11
- Départ à la Retraite	
- Prestation Annuelle Retraités	
Agenda	p.12
La CFDT	p.13
Coordonnées Mandatés Régionaux	p.14

VOTRE DOSSIER CGOS

Il doit être actualisé tous les ans , dès décembre pour ouvrir vos droits de l'année suivante.

Titulaires / stagiaires
Contractuels (dés votre premier jour de travail)
Retraités
Emplois aidés
Agents en disponibilité d'office pour raison de santé
Agents en congé de présence parentale, pendant la durée du congé
Agents à temps partiel (Les prestations sont versées à 100%)
Apprentis
Personnels médicaux (uniquement pour les prix négociés)



La CFDT a obtenu les mêmes droits pour :

- Les agents à temps partiel*
- Les 2 agents d'un couple hospitalier*
- Les contractuels dès leur premier jour de travail*



L'ouverture de vos droits CGOS vous octroie un chèque cadhoc de 30€ par enfant de 1 à 12 ans pour Noël.

La CFDT Santé Sociaux revendique le maintien des prestations CGOS pendant le congé parentale des agents

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6	TRANCHE 7	TRANCHE 8
< à 510	DE 510,01 A 610	DE 610,01 A 710	DE 710,01 A 810	DE 810,01 A 910	DE 910,01 A 1 060	DE 1 060,01 A 1 295	> à 1 295,01 NON CONNU



ENVOI CGOS

Gagnez du temps : Envoyer vos formulaires de prestations ou transmettre un complément d'information ou adresser un message au CGOS par courriel.

Vous devez vous connecter au site CGOS puis accéder à l'onglet **CONTACT**

Il est toujours possible d'envoyer vos demandes par courrier postal à votre délégation CGOS régionale Pays de la Loire :

15 AV du Professeur Jean Rouxel
Bâtiment D1
ZA la Fleuriaye
44 470 CARQUEFOU

Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie

Pour les titulaires et stagiaires :

- La maladie ordinaire
- Le congé longue maladie
- Le congé longue durée (tuberculose, maladie mentale, poliomyélite, cancer et sida)



Pour les contractuels :

- La maladie ordinaire
- Le congé de grave maladie

INDICES	TAUX Complément de salaire
De 0 à 370	46%
De 370,01 à 650	45%
De 650,01 à +	44%

La CFDT a obtenu l'augmentation de la prise en charge pour les plus bas indices



AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

Maladie ORDINAIRE		Longue Maladie	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 mois plein traitement	Aucune	1 an plein traitement	Aucune
9 mois demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts de maladie pouvant être continus ou discontinus.	2 ans demi-traitement	Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement.
Maladie de LONGUE DUREE Non imputable au service		Maladie de LONGUE DUREE Imputable au service	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 ans plein traitement	Aucune	5 ans plein traitement	Aucune
2 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts de maladie pouvant être continus ou discontinus.	3 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts de maladie pouvant être continus ou discontinus.

AGENTS CONTRACTUELS : MALADIE ORDINAIRE

Moins de 4 mois de Services		Entre 4 mois et 2 ans de Services	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
Indemnités journalières de la Sécurité Sociale	Aucune	1 mois plein traitement	Aucune
		1 mois demi-traitement	Complément CGOS sur le premier mois à demi-traitement.
		Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale SI l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées



Entre 2 et 3 ans de Services		3 ans de Services	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
2 mois plein traitement	Aucune	3 mois plein traitement	Aucune
2 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 2 premiers mois à demi-traitement.	3 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 3 premiers mois à demi-traitement.
Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale SI l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées	Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	

AGENTS CONTRACTUELS : GRAVE MALADIE

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1ère année : plein traitement	Aucune
2e et 3e : demi-traitement	Complément CGOS sur les 2 premiers mois à demi-traitement.

VACANCES ADULTES ET FAMILLE

Tranche de QF	MONTANTS
Tranche 1	215 €
Tranche 2	195 €
Tranche 3	185 €
Tranche 4	165 €
Tranche 5	115 €
Tranche 6	85 €
Tranche 7	45 €
Tranche 8	30 €
Au plus tard le 31/01/2025	

Le justificatif à produire : facture d'hôtels, Croisières, Camping, Club Vacances,

Nouveauté 2024 : location de Van et Camping car

Le prestataire Airbnb est accepté à condition d'avoir un numéro de SIRET

Grâce à la CFDT vous pouvez aussi présenter une facture de transport BATEAU, CAR ET TRAIN



CHEQUES VACANCES



QF	TAUX	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
Tranche 1	50 %	300 €	150 €	450 €
Tranche 2	40 %	300 €	120 €	420 €
Tranche 3	36,67 %	300 €	110 €	410 €
Tranche 4	33,33 %	300 €	100 €	400 €
Tranche 5	30 %	300 €	90 €	390 €
Tranche 6	26,67 %	300 €	80 €	380 €
Tranche 7	23,33 %	300 €	70 €	370 €
Tranche 8	20 %	300 €	60 €	360 €

Le calcul de la participation du CGOS dépend de votre épargne (mensualités de 30 à 150 € de 4 à 12 mois) et de votre QF.

Il est possible de commander les chèques-vacances sans épargner (de 150€ à 1 800€).

Une seule demande par agent par an.

La **CFDT** a voté pour plusieurs modalités de paiement.

Les chèques vacances sont cumulables avec la prestation vacances adultes et famille.

Le formulaire est à transmettre avant le 31 octobre 2024

VACANCES

Prix Réduit et Prix Mini

L'offre Vacances a pour objectif de rendre les vacances accessibles au plus grand nombre d'agents et de retraités en leur proposant :

- Une participation incluse dans tous les tarifs des voyages proposés et dans les réductions affichées auprès des plus grandes agences de voyage.
- Une assurance voyage Assistance responsabilité civile/assistance/rapatriement/annulation

TITRES CULTURE

CONDITIONS :

Participation du CGOS à hauteur de 50%, les frais d'envoi restent à votre charge .

Le paiement peut se faire par :

Chèque ou PAIEMENT EN LIGNE PAR CB

Vous pouvez effectuer une (120€) ou deux (2 fois 60€) commandes de titres culture par an.

Le versement de cette prestation se fait dans la limite des budgets disponibles

Le formulaire est à transmettre au plus tard 1er Décembre 2024 pour les demandes en ligne et le 30 Novembre 2024 pour les formulaires papier.

La durée de validité du titre culture est de 18 mois après l'année d'émission



QF	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
1 commande	60 €	60 €	120 €
2 commandes	30 €	30 €	60 €

La CFDT a obtenu la paiement en ligne des Titres Culture



PRESTATION SPORTS LOISIRS CULTURE

Envie de faire du sport, d'exercer une activité culturelle ou de loisirs?

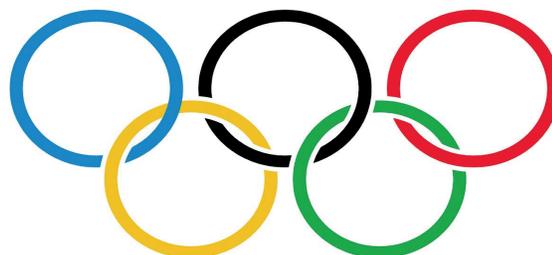
Cette prestation a pour objet de participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle par l'agent dans un club, une association ou autre organisme. Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation.

L'agent peut déposer plusieurs demandes par année civile dans la limite du montant de la prestation , pour la pratique de plusieurs activités sportives, culturelles ou de loisirs. Versée sur présentation du ou des formulaires C.G.O.S remplis par l'organisme, et attestant d'une ou plusieurs activités sportives, de loisirs ou culturelles.

Formulaire disponible à dans votre espace agent.

PRESTATIONS SPORTS LOISIRS CULTURE	
Tranche de QF	Montants
Tranche 1	55 €
Tranche 2	55 €
Tranche 3	55 €
Tranche 4	50 €
Tranche 5	50 €
Tranche 6	50 €
Tranche 7	45 €
Tranche 8	45 €

Au plus tard le 30/11/2024



NAISSANCE/ADOPTION



Vous attendez un heureux événement ?

Cette prestation est versée pour la naissance d'un enfant ou pour l'adoption plénière d'un enfant. **Le montant est de 180 € Brut**

Date limite d'envoi : 6 mois après la naissance ou l'adoption.

Ouverture de cette prestation aux 2 parents si couple hospitalier

GARDE D'ENFANT DE 0 À 6 ANS-CESU

Une seule attribution par an et par enfant est effectuée.

Tranche de QF	MONTANT CESU 2024 PAR ENFANT	
	AGE DE 0-3 ANS	AGE DE 4-6 ANS
Tranche 1	600 €	300 €
Tranche 2	600 €	300 €
Tranche 3	600 €	300 €
Tranche 4	500 €	250 €
Tranche 5	400 €	200 €
Tranche 6	300 €	150 €
Tranche 7	200 €	100 €
Tranche 8	200 €	100 €



Les commandes de CESU sont traitées en avril, juillet, octobre et décembre
Le formulaire recto/verso est à envoyer avant le 30 novembre 2024

CENTRE DE LOISIRS - ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

Pour la garde d'enfants de 3 à 18 ans
La prestation prend en charge le soutien scolaire

Prestation versée pour chaque enfant.

Date limite d'envoi : 31 janvier 2025

La CFDT s'est battue et a obtenu cette prestation



Tranche de QF	Montant Plafond de la Prestation
Tranche 1	145 €
Tranche 2	135 €
Tranche 3	125 €
Tranche 4	115 €
Tranche 5	105 €
Tranche 6	95 €
Tranche 7	85 €
Tranche 8	30 €

PRESTATION ETUDES, EDUCATION ET FORMATION



La CFDT revendique l'augmentation des montants de cette prestation, l'accès à l'éducation est une priorité

Attention pour cette prestation :

- > Cochez la case "demande la prestation PEEF" (Prestation Etude Education Formation)
- > Constituez le dossier papier ou en ligne avant le 31 juillet 2024
- > Elle sera versée dès la validation du dossier

MONTANTS de base 2024 : Variable selon le quotient familial et d'une année sur l'autre, les montants indiqués correspondent à un QF de 608.

Primaire du CP au CM2: **71 €**

Collège (de la 6ème à la 3ème) : **156 €**

Lycée / Enseignement général et technologique : **226 €**

Hébergement (sans condition de distance) : **341 €**

Lycée/ Enseignement professionnel : **272 €**

Études supérieures : **851 €**

SPORTS, LOISIRS ET CULTURE ENFANTS

Cette prestation a pour objet de participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle pour les enfants de 12 à 20 ans à charge fiscale dans un club, une association ou autre organisme.

Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation.

PRESTATIONS SPORTS LOISIRS CULTURE	
Tranche de QF	Montants
Tranche 1	45 €
Tranche 2	45 €
Tranche 3	45 €
Tranche 4	40 €
Tranche 5	40 €
Tranche 6	40 €
Tranche 7	35 €
Tranche 8	35 €

Au plus tard le 30/11/2024

VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Tranche de QF	Enfants et Adolescents avec Hébergement
Tranche 1	80 €
Tranche 2	70 €
Tranche 3	65 €
Tranche 4	55 €
Tranche 5	45 €
Tranche 6	40 €
Tranche 7	35 €
Tranche 8	30 €

Au plus tard le 31/01/2025

Cette prestation participe aux dépenses occasionnées par les vacances prises par l'enfant ou l'adolescent (20 ans), dans des structures agréées, en France ou à l'étranger.

Les voyages scolaires sont acceptés.

PRESTATION ENFANT EN SITUATION HANDICAP



Variable selon le quotient familial et d'une année sur l'autre

Date limite d'envoi : 30 novembre 2024.

Ouverture de cette prestation aux 2 parents si couple hospitalier. Prestation versée le mois suivant de la demande

MONTANTS de base 2024

- Montant de base : **800,00€**
- Forfait minimum de **180,00€**
- Montant maximum : 150% du montant de base de la prestation

AIDE REMBOURSABLE LOGEMENT



AIDE LOCATION :

Frais d'agence, dépôt de garantie, 1er loyer

AIDE DEMENAGEMENT :

Propres moyens ou professionnels,

AIDE TRAVAUX :

Copropriété, handicap, dépendance, énergie durable

AIDE ACCESSION A LA PROPRIETE :

Frais de notaire, frais d'agence, frais de raccordement

1. Aide accordée sur appréciation de la Commission des Aides et Secours (CAS)

2. Cumulables avec l'aide exceptionnelle remboursable dans la limite de 8000 €

3. Montant plancher de 400 €

4. Et dans la limite du taux d'endettement en vigueur.

Attention : le fond social logement et l'aide remboursable sont cumulables dans la limite de 8000 €

AIDES REMBOURSABLES

Besoin financier à caractère social lié à des travaux, un achat de véhicule, des soins importants...

UNE PRESTATION POUR CHAQUE AGENT HOSPITALIER

AIDES NON REMBOURSABLES

Une difficulté financière, un imprévu, une maladie, un problème familial, pensez aux AIDES NON REMBOURSABLES

Les mandatés CGOS CFDT (p.14) siègent à la commission et sont là pour vous aider dans vos démarches.

Le dossier est à imprimer sur votre espace et à envoyer 15 jours minimum avant. Il sera étudié lors de la commission qui a lieu une fois par mois :

12 Janvier | 9 Février | 15 Mars | 12 Avril | 17 Mai | 14 Juin- | 12 Juillet | 9 Août

6 Septembre | 11 Octobre | 8 Décembre

FONDS SOLIDARITE FAMILIAL

Cette prestation est versée :

- Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de présence parentale**, pour s'occuper de son enfant gravement malade, handicapé ou accidenté. Possibilité de prendre en demi-journée.
- Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de solidarité familiale**, pour s'occuper d'un proche souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital.

PRESTATION DECES

Cette prestation est versée lors du décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé ou d'un enfant à charge fiscale.

Le montant est de 750€ Brut.

Date limite d'envoi : 6 mois après la décès

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Obtenez gratuitement un renseignement juridique en matière de logement, consommation, droit de la famille, par téléphone ou par Internet, en indiquant votre numéro CGOS :

- Tél. : 02 38 79 97 87 du lundi au vendredi (hors jours fériés)
- Par internet : www.cgos.info.rubrique Vous et votre famille / Droits
- Ou en complétant le formulaire électronique disponible sur votre espace agent
- Ou par une plateformes sur votre espace agent (<https://cgos.prat.fr>)

The screenshot shows the 'Espace Agent' website interface. At the top, there is a navigation bar with 'Espace Agent' on the left and 'FAQ' and 'Déconnexion' on the right. The main content area is titled 'RENSEIGNEMENT JURIDIQUE'. Below the title, there is a paragraph explaining the service: 'Obtenez gratuitement un renseignement juridique en matière de logement, consommation, travail, droit de la famille, par téléphone ou par Internet, en indiquant votre numéro C.G.O.S. Le coût du renseignement juridique est pris en charge par le C.G.O.S, seule la communication téléphonique éventuelle est à votre charge. Ce service est proposé par la société SVP Information Décisionnelle. Le renseignement juridique est ouvert à tous, y compris aux retraités.' Below this text is a button labeled 'ACCEDER A LA PLATEFORME'. On the left side of the page, there is a sidebar with a list of menu items: 'Code accès prestataire : cliquez ici', 'Mes infos', 'Mes droits', 'Prestations et Formulaires', 'Mes suivis', and 'Fiscalité'. In the main content area, there is a section titled 'Exemples de question' with a dropdown menu currently set to 'CONSOMMATION'. Below the dropdown, there is a question: 'Je viens de commander des billets d'avion sur un site internet pour un séjour à la Réunion, puis-je bénéficier d'un délai de rétractation ?'. At the bottom of the page, there are two more menu items: 'IMMOBILIER' and 'LOCATIF'.

AVANTAGES CONSO



- **ABONNEMENTS ET MAGAZINES**
- **CARTES ET CHEQUES DE REDUCTION**
- **VOITURES NEUVES**
- **VOITURES OCCASIONS**

Des avantages très intéressants, rendez-vous sur le menu :

[Le C.G.O.S & Vous](#)

BILLETTERIE

La billetterie vous propose de nombreux spectacles de variétés, parcs d'attraction, ainsi que des offres telles que l'opéra, l'art dramatique, des expositions nationales, et de nombreux festivals dans notre région

La participation annuelle du CGOS est de **250€ par agent et leurs ayants droits** (par exemple : pour une famille de 4 personnes, c'est 1 000€ par an)

Un agent célibataire, veuf ou divorcé bénéficie de deux places par offre.



Accédez au site
Billetterie C.G.O.S :

www.avantages-loisirs.cgos.info

et découvrez les nombreuses
**OFFRES DISPONIBLES
EN LIGNE**



Accédez au site Loisirs
C.G.O.S :

www.cgos.info

ou par tél au

01 70 56 59 24

du lundi au samedi

de 8h30 à 18H



DEPART A LA RETRAITE

Vous partez à la retraite, vous voulez continuer à bénéficier des prestations CGOS? Pensez à mettre votre dossier à jour.

Le montant de la prestation varie selon l'indice de l'agent et le nombre d'années de services en position d'activité.

Sont prises en compte :

les années de services effectifs accomplies par l'agent dans un ou des établissement(s) adhérant au C.G.O.S au moment de son départ à la retraite.

Tranche d'Indice Majoré	Montant par année de service
< à 505	54 €
entre 506 et 765	49 €
> à 765	44 €

La date limite de la demande ne doit pas dépasser 5 ans après la date de départ.

PRESTATION ANNUELLE RETRAITÉS

La prestation annuelle des retraités est versée au QF inférieur à 650. Il faut que le dossier soit mise à jour.



QF	Montant
De 0 à 340	900 €
De 340,01 à 410	700 €
De 410,01 à 470	500 €
De 470,01 à 570	300 €
De 570,01 à 660	100 €
Date limite de la demande 31 Octobre 2024	

AGENDA

Prestation	Dernier Délai	Imposable	Non-imposable
Etudes et Formation	31/07/2024	X	
Vacances Adultes et Familles	31/01/2025	X	
Vacances Enfant et Adolescent	31/01/2025	X	
Prestation Enfants en situation de Handicap	31/01/2025	X	
Chèques Vacances *	31/10/2023		X
Titres Culture *	30/11/2024 (papier) 31/12/2024 (en ligne)		X
Sports, Loisirs et Culture Adultes	30/11/2023	X	
Sports, Loisirs et Culture Enfants et Adolescents	30/11/2023	X	
Loisirs et Accueils peri-Scolaire	31/01/2024	X	
Annuelle Retraités	31/10/2023	X	
CESU	30/11/2023		X
Retraite	5 ans après départ	X	
Décès	6 mois après décès		X
Naissance	6 mois après naissance	X	

*Dans la limite des budgets

GRILLES INDICIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Nouveau et Pratique

Des grilles indiciaires
facile à consulter ...



En 2024, la **CFDT Santé Sociaux** développe l'action sociale comme elle a su le faire en proposant de nouvelles prestations et contribue à améliorer celles existantes. Pour mettre en place des nouvelles prestations, les organisations syndicales et patronales doivent les valider dans votre instance régionale.

Maladie :

La **CFDT** Santé Sociaux dénonce la dégradation des conditions de travail, et s'oppose toujours au recul de l'âge de départ à la retraite. La **CFDT** revendique le maintien de salaire des agents durant la maladie et des actions de prévention tout au long de la carrière pour prévenir l'usure professionnelle..

Aide financière :

Face à la précarité, aux situations exceptionnelles, la **CFDT** revendique des montants conséquents pour les agents en difficultés.

Prestation Education :

L'éducation des enfants est une priorité pour la **CFDT** Santé Sociaux qui met tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuses.

Protection Sociale :

La **CFDT** Santé Sociaux revendique une complémentaire pour tous les agents contractuels, stagiaires et titulaires.

La **CFDT** Santé Sociaux veut un accord national respectant un haut degré de solidarité. tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuses.

Handicap :

la **CFDT** santé-sociaux revendique l'accès à notre champ professionnel pour les personnes en situation de handicap Cela donnera plus d'attractivité à nos métiers en



Cfdt: L'**ADHÉSION** c'est **SERVICES** compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à **tous les services inclus** dans le prix de mon adhésion...

REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

VOS MANDATÉS CFDT PAYS DE LA LOIRE AU CGOS

Toute l'équipe CFDT du CGOS se mobilise pour vous au cœur des différentes commissions

N'hésitez pas à nous contacter

cgoscfdt@gmail.com

Eric BOISDON
CHU DE NANTES (44)

Pascale PERRIN
CHU ANGERS (49)

Sylvie RAGUET
EPSYLAN (44)

Véronique COURANT
Maison de Retraite
PARIGNY L'EVÈQUE (72)

Véronique PINEAU
CH SEVRE ET LOIRE (44)

Nelly CHEVILLON
CHD LA ROCHE SUR YON (85)

Nathalie ROISSÉ
CH BAUGEOIS VALLEE (49)

Blandine RENOUX
CHLVO CHALLANS (85)

Les adhérents **CFDT** bénéficient d'un accompagnement individualisé (ouverture de droits, mise à jour des dossiers, demandes de prestations...).

Rejoins-nous !



UNE QUESTION ?

Besoin d'être accompagné•e ?

Je contacte :